



CONSEIL D'EXPERTS SUR LES  
CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE  
AUTOMOBILE

Communiqué de presse  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CODE 01 + HEBDOS RÉGIONAUX

## Modifications des contributions d'assurance proposées par la Société de l'assurance automobile du Québec pour les années 2025 à 2027 La population est invitée à se prononcer

**Québec, le 20 mars 2024.** – Le Conseil d'experts sur les contributions d'assurance automobile invite la population à se prononcer sur les modifications des contributions d'assurance proposées par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour les années 2025 à 2027. Rendues publiques ce matin par la SAAQ, ces modifications sont présentées dans un document d'information intitulé [Les contributions d'assurance proposées pour 2025-2027](#).

La *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* prévoit que la SAAQ doit, avant de modifier les contributions d'assurance, obtenir l'avis d'un conseil d'experts constitué à cette fin. Son mandat consiste à revoir la démarche suivie par la SAAQ pour l'établissement des contributions d'assurance et à vérifier les données utilisées à l'appui des modifications réglementaires envisagées.

La *Loi* prévoit que le Conseil d'experts doit être composé de trois membres représentatifs des milieux de l'actuariat, des finances et de l'assurance. [Nommés](#) par le Conseil des ministres le 23 janvier 2024, les membres sont Dominique Faribault, du milieu de l'assurance, Bernard Turgeon, économiste, et Micheline Dionne, actuaire et présidente du Conseil d'experts sur les contributions d'assurance automobile. Leurs [notes biographiques](#) sont disponibles sur le site Web du Conseil d'experts.

### Consultation publique jusqu'au 19 avril 2024

Dans le cadre de ses travaux, le [Conseil d'experts](#) tient une consultation publique afin de recueillir les commentaires des personnes ou des groupes intéressés par les contributions d'assurance proposées pour 2025-2027. La participation du public contribuera à enrichir l'analyse des trois experts.

La consultation se tient en ligne dès aujourd'hui sur la [plateforme gouvernementale de consultation publique](#). La date limite pour transmettre un mémoire ou un commentaire est le 19 avril 2024 à 17 h.

Une audience publique se tiendra le 7 mai 2024. Le Conseil d'experts entendra les personnes et les groupes qui auront déposé un mémoire portant sur la proposition d'assurance de la SAAQ et s'inscrivant dans le cadre de son mandat. La séance se tiendra en mode virtuel et sera diffusée en direct et en différé.

Le Conseil d'experts prévoit publier son rapport au début de juillet 2024.

Tous les documents et renseignements nécessaires à la consultation publique sont disponibles sur le [site Web du Conseil d'experts](#).

– 30 –

**Source :**

Shirley Bishop

Responsable des communications

[Conseil d'experts sur les contributions d'assurance automobile](#)

[shirley.bishop@conseilexpert.aauto.ca](mailto:shirley.bishop@conseilexpert.aauto.ca)

418 528-4525 | 1 833 933-4525